

## DECLARATION LIMINAIRE CHS-CT DU 09 NOVEMBRE 2020

Monsieur Le Président du CHSCT,

En premier lieu, les raisons sanitaires ne permettent pas à la représentation syndicale d'être en présentiel dans son ensemble. Ce CHSCT ne se déroulera donc pas dans des conditions optimales d'écoutes ni d'échanges. En effet, nombre de nos camarades suppléants et experts ne pourront intervenir dans des conditions optimales, du fait de votre matériel archaïque. Nous exigeons des moyens techniques permettant à tous d'entendre et de se faire entendre durant les séances.

Pendant des mois, nos différents directeurs ont relayé les informations de nos gouvernants, nous informant que les masques étaient superflus. Ne connaissant pas le mode d'emploi, nous serions incapables de les mettre, dicit la porte-parole du Gouvernement. Ces directeurs ont, dès lors, refusé de fournir des masques aux agents en présentiel.

Aujourd'hui, faisant suite à des injonctions contradictoires, nous devons porter des masques, y compris jusqu'à son domicile et au sein même de la cellule familiale.

Monsieur le président, les cas de découvertes de contaminations à la COVID sont en augmentation dans les bureaux de la DRFIP de Paris, notamment au SDE Saint-Sulpice, ainsi qu'au Centre des Finances Publiques de Grenoble. Ce qui démontre que le dispositif de prévention n'est pas satisfaisant.

La situation du SDE de Paris Saint-Sulpice est calamiteuse. La direction de la DRFIP de Paris a laissé le service ouvert au mépris des règles sanitaires élémentaires. Sans les organisations syndicales et en particulier la CGT Finances Publiques qui a saisi l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France, vous auriez laissé pourrir la situation. Déjà, ce sont 6 de nos collègues qui ont été testés positifs à la CoVID, c'est inacceptable ! De plus, ce service reçoit un public souvent âgé et donc, supposé exposé à un fort risque sanitaire.

Quelle-est cette gestion de la DRFIP de Paris qui ne tient aucunement compte des risques sanitaires encourus par les personnels ? Cela nous ramène au début de la pandémie lorsque la DRFIP de Paris et sa direction, dans le cadre du Plan de Continuité d'Activité, ont laissé les agents se rendre sur leur lieu de travail sans masques, au risque de contracter le virus.

De même, pourquoi la DRFIP de Paris et la DNVSF s'obstinent à ne pas isoler des locaux, comme le prévoit le protocole sanitaire (cf fiche pratique du bureau RH2C) dans le cas d'apparition de symptôme chez un agent sur son lieu de travail ? Dès lors, comment comprendre que ces directions publient sur leurs sites intranet respectifs les fiches techniques du SG datées du 14/09/2020, fiches techniques indiquant clairement qu'il convient d'isoler l'agent et ensuite assurer le protocole. Où est la cohérence ?

Les directions relevant de ce CHSCT préconisent le télétravail à raison de 3 jours par semaine. C'est bien, mais pour la CGT Finances Publiques le compte n'y est pas. Nous souhaitons à minima que les collègues puissent télétravailler 4 jours par semaine, en conservant 1 jour de présence au bureau, notamment pour les vérificateurs de brigade de contrôle fiscal. Pourquoi ne pas appliquer les recommandations de la DGAFP préconisant dans sa note du 2 novembre 2020 et ce, à compter du 30 octobre, de placer les agents dont les fonctions peuvent être exercées totalement ou

principalement à distance en télétravail cinq jours par semaine ?

Autre questionnement, qu'en est-il de la mise à jour du Document Unique ? L'administration entend-elle prendre en compte les nouvelles modalités de travail (télétravail, horaires aménagés et bien entendu la Covid) ?

La DRFiP de Paris présente les fusions de services SIE / SIP au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Les collègues de ces services sont inquiets. En effet, les services restructurés laissent présager des équipes à plus de cinquante agents. Les méthodes de travail et les pratiques propres aux différents services sont de nature à perturber les collègues, qui y perdront leurs repères.

Nous vous remettons, en séance, une pétition du CFP du 20<sup>e</sup> arrondissement, réclamant la présence d'équipes renforcées de nettoyage sur la journée en cette période d'épidémie, a minima comme cela était jusqu'en juillet et la mise à disposition en quantité suffisante de gel hydroalcoolique, de lingettes, de masques chirurgicaux.

La CGT Finances Publiques se félicite du décret 2020-1306 du 28/10/2020 relatif au dispositif d'anonymisation des agents des finances publiques en cas de risque pour leur vie, leur intégrité physique ou celles de leurs proches et de la circulaire du 2/11/2020 sur la protection des agents publics face aux attaques dont ils font l'objet dans le cadre de leurs fonctions.

Cela nous amène au volet douanier.

En ce qui concerne le bureau de la Garantie, le dysfonctionnement de la porte d'entrée du service est toujours d'actualité. Les agents doivent se déplacer constamment pour ouvrir, ce qui représente un risque de sécurité, notamment à l'heure où les attentats reprennent dans le pays et un risque sanitaire au vu de l'explosion de la pandémie en Île-de-France. L'artisan sur place a reconnu devant témoins l'inadaptation de la gâche de la porte. Combien de temps faudra-t-il encore attendre ?

Sur la BSITM et l'aménagement des locaux, la concertation promise a été un vain mot, nous exigeons que les services du Pôle Logistique et Immobilier (PLI) viennent en amont demander aux spécialistes, les besoins et en tiennent compte dans les faits, avec écrits à l'appui.

Par ailleurs, les locaux censés être attribués aux différentes spécialités ne sont pas compatibles avec les attentes et les exigences des collègues spécialistes (TPCI, Tir, et Maître chien). Les locaux sont ou trop exigus, ou inappropriés.

De même, les agents sont très inquiets du choix du local provisoire attribué aux coffres d'armes. Une étude préalable au déplacement des coffres a-t-elle été initiée auprès d'une société spécialisée ? Si oui, nous exigeons un rapport technique et écrit. Six coffres avec armes et munitions se trouvent regroupés dans une pièce qui se situe dans une partie du bâtiment qui, de notoriété commune, constituait les combles et était une partie fragile de ce même bâtiment. Est-il acceptable de prendre de tels risques ?

Enfin, le BREXIT arrivant à grand pas, pouvez-vous nous informer de la situation actuelle ?

Le manque de sérénité lié aux nouvelles missions qu'incombera le Brexit, ne nécessite-t-il pas de profiter du moment, où l'exploitation sur le terminal EUROSTAR est quasi-nulle, pour mettre l'accent sur les formations liées à la taxation ?

**Les représentants de la CGT Finances Publiques  
présents au CHSCT plénier du 09 novembre 2020**

[www.cgtdgfip75.org](http://www.cgtdgfip75.org)